

## Réforme à marche forcée des concours : contractualisation pour les nouveaux entrants destruction du statut pour tous !

La réforme dite de la formation des enseignants continue d'avancer à marche forcée. Si le ministre Blanquer concède que les maquettes de M1 puissent être rectifiées jusqu'en septembre 2021, il confirme, avec la ministre Vidal, lors de l'inauguration en grande pompe le 30 janvier du «comité de suivi INSPE» une modification radicale des concours.

### Savoirs disciplinaires ou entretien d'embauche ?

Une seule des deux épreuves écrites pour les CAPES comme pour les autres concours (CAPEPS, CAPLP) serait disciplinaire, alors même que le coefficient des épreuves écrites d'admissibilité est encore réduit (1/3, contre 40 % actuellement). La deuxième des deux épreuves orales s'apparente toujours à un entretien d'embauche où seraient testées la «motivation» du candidat et son adéquation aux attentes de l'institution.

### Des étudiants, contractuels et « bouche-trous »

Les ministres décident un rythme rapide d'application de cette réforme avec de lourdes conséquences pour les futurs personnels, aujourd'hui étudiants :

- Entrée en vigueur de la réforme dès 2020-21.
- Stages tout au long du M1.
- Passage des épreuves d'admissibilité et d'admission du concours en 2<sup>ème</sup> semestre de M2.
- Embauche des étudiants préparant les concours comme contractuels à tiers-temps pendant leur année de M2.
- Report de l'année de fonctionnaire stagiaire après le M2, les enseignants fonctionnaires stagiaires (post M2) étant à 100 % de temps d'enseignement.

Comme les M2 (sous-payés), les M1 (non payés) pourront être utilisés pour faire face aux besoins de remplacement.

Et le ministre d'oser avancer, le 30 janvier, que son souci est le « bien-être au travail », la «revalorisation» très forte des professeurs, et l'attractivité des concours, avec des INSPE qui doivent être «*les meilleures écoles de préparation au professorat au monde.*» Tout cela en application de la loi de l'«École de la confiance» et de la retraite universelle par points... FO n'est pas dupe !

### La fin programmée du recrutement sous statut

Alors même que le nombre de candidats aux concours accuse une forte baisse (- 15 % depuis 2016), les années de transition 2020-2022, au cours desquelles le concours devrait exister aussi bien en M1 qu'en M2, ne pourront que creuser le déficit de candidatures.

Le ministre programme ainsi le tarissement du recrutement statutaire en même temps que la précarisation et la contractualisation comme prévu dans la loi de Transformation de la Fonction publique. La réforme des retraites viendrait verrouiller le dispositif en faisant disparaître le salaire continué que constitue notre pension, liée au statut de fonctionnaire.

.../...

## **Accès au statut, pension et retraite : une même logique pour le gouvernement, pour la FNEC FP-FO un même combat !**

### **La FNEC-FP FO revendique :**

- ▶ l'abandon de la réforme Blanquer de la formation des enseignants qui valide le déplacement du concours en fin de master ;
- ▶ un recrutement au niveau Bac+3, avec une formation professionnelle sous statut ;
- ▶ des concours fondés sur la vérification objective des connaissances des candidats, non sur l'appréciation subjective de leur conformation aux attentes de la hiérarchie ;
- ▶ le maintien de l'agrégation comme concours post M1 (ancienne maîtrise), donnant accès à des postes dans le second degré, avec la grille de rémunération et les obligations réglementaires de service qui découlent du statut de professeur agrégé ;
- ▶ le maintien pour tous du statut et des droits statutaires, y compris le Code des pensions : retrait du projet de réforme des retraites par points.

Le ministère, qui tente d'intimider les collègues qui se révoltent contre la destruction du baccalauréat par les E3C, se veut inflexible en refusant toute prise en compte des demandes des collègues impliqués dans la formation des enseignants, dans les universités, les INSPÉ et les établissements : la FNEC-FP FO les invite à prendre position de manière inflexible pour la défense du statut et des concours d'enseignement, donc pour l'abandon de cette réforme.

*Montreuil le 4 février 2020*